

Afrique subsaharienne en transition : des journaux nécessairement engagés

Renaud de la Brosse

Maître de conférences

Faculté de droit

Université de Reims

(Champagne-Ardenne)

Cet article a pour ambition de décrire en même temps que d'analyser le type particulier de journalisme pratiqué en Afrique de l'Ouest depuis la fin des années 1980.¹ Ce journalisme est apparu dans un contexte historique spécifique qui correspond à la remise en cause des régimes de parti unique ou militaire et à la revendication du pluralisme politique et médiatique.²

En l'espace de quelques années, on a assisté sur tout le continent, et plus particulièrement en Afrique de l'Ouest, à la création de milliers de nouvelles publications privées (journaux, magazines, etc.),³ à la parution aléatoire et dont le contenu avant tout politique en fait une presse d'opinion fort éloignée des canons de l'objectivité de l'information prévalant aujourd'hui dans les pays occidentaux. Un petit pays comme le Bénin, qui comptait douze publications en 1989, avant le processus de démocratisation amorcé véritablement en 1990, en totalisait plus de quarante en 1991. Autre exemple, le Mali qui passait quant à lui de quatre journaux à la fin 1989 à plus de douze en 1992. Partout, cet essor de la presse privée a été rendu possible par l'engagement et par l'enthousiasme des populations dans les processus de démocratisation et par la nouveauté que représente alors une information non contrôlée, non filtrée par les gouvernements.

L'engagement de cette presse ne se limite pas, loin s'en faut, aux seuls éditoriaux, en tant qu'émanation de la direction des journaux et reflétant une orientation générale. Toute la

surface rédactionnelle des différents titres – de la rubrique “sports” à la rubrique “faits divers”, en passant par l’“économie” ou le “social” – s’articule autour de la perception éminemment politique qu’ont les journalistes de leur rôle dans ces sociétés en pleine mutation. Tout y est en effet matière à exprimer des points de vue, des positions intellectuelles et des idées dans les domaines les plus divers. Située aux antipodes du journalisme tel qu’il se veut pratiqué au Nord, cette façon de faire du journalisme – on tentera ici de le démontrer – est en parfaite adéquation avec l’environnement hostile dans lequel évoluent les entreprises de presse africaines.

La séparation stricte des faits et des commentaires, célébrée théoriquement par les médias d’information occidentaux contemporains, n’est sur le continent noir que rarement respectée par les organes de presse écrite privés ou publics. Cette absence de frontière est d’ailleurs souvent revendiquée, le journalisme pratiqué étant avant tout conçu comme une prise de parole, née d’un besoin d’expression chez des acteurs sociaux tôt contraints au silence au lendemain des indépendances, et donc comme une prise de position renvoyant à des considérations d’ordre idéologique, corporatif, matériel, etc. La nouvelle presse écrite africaine à laquelle on a affaire se pense alors comme un acteur politique à part entière, engagé dans la lutte pour l’avènement de régimes politiques libéraux, considérés comme les mieux à même de garantir sa liberté et sa pérennité : en ce sens, son engagement pour la reconnaissance et le respect de la liberté de la presse se confond avec le combat pour la démocratie.⁴

« la nouvelle presse écrite africaine se pense comme un acteur politique à part entière »

Par leur combativité et leur liberté de ton, ces journaux “indépendants” se sont mués en interlocuteurs incontournables dans le débat politique, comme les grands détracteurs du Parti unique, et souvent comme les moralisateurs de la vie publique. On peut mesurer l’importance de cet engagement politique des journaux et des journalistes qui les animent au fait que les hommes de presse africains sont proportionnellement le groupe le plus souvent harcelé, le plus souvent victime d’intimidations, de pressions, voire d’assassinats⁵ de la part de l’appareil répressif des pouvoirs autoritaires – comme en témoigne par exemple le récent assassinat de Norbert Zongo, journaliste et directeur du journal privé burkinabè *L’Indépendant*...

À travers un “portrait” rendant compte à la fois des types différents de titres, de leur contenu avant tout politique, de leur financement et de la structure du marché excluant a priori toute forme d’indépendance ou

encore du profil des entrepreneurs des publications privées, on se propose, dans les lignes qui suivent, de montrer ce qui fait la spécificité de cette presse d'opinion. On verra notamment que ce modèle de pratique journalistique, qui a donné naissance à des concepts tels que le "journalisme de combat" ou le "journalisme de guérilla", se situe davantage du côté du modèle occidental originel – qui s'est développé surtout à partir du XVIII^e siècle et où le journalisme fut l'instrument de conquête de droits civils et politiques – que du côté du modèle occidental contemporain, où la neutralité proclamée et l'objectivité déifiée cachent en réalité d'autres formes d'engagement tout en en masquant la réalité au public.⁶ L'engagement de la presse et des journalistes africains est quant à lui clairement revendiqué, comme en témoignent d'ailleurs leurs discours journalistiques.

Quand journalisme rime avec engagement

Il faut tout d'abord s'entendre sur ce que l'on entend par "journalisme" dans des sociétés africaines ne se situant pas encore en démocratie, mais plus tout à fait sous des régimes autoritaires – de parti unique ou militaire.

Depuis 1989, date qui marque symboliquement la chute du Mur de Berlin et qui voit la contestation politique gagner massivement un continent sur lequel on ne s'attendait pas à la voir surgir, des progrès importants – ouvrant la porte à des espaces de liberté politique et d'expression – ont partout ou presque été réalisés, même s'il est vrai que la grande majorité des États africains ne sauraient en cette fin de XX^e siècle être considérés comme des polyarchies.

C'est dans ce climat d'âpre combat pour la liberté – à un moment où les médias audiovisuels demeuraient encore sous le contrôle étroit des autorités politiques et où l'opposition "institutionnelle" n'avait pas, faut-il le rappeler, le droit de Cité – qu'est née et s'est développée une presse écrite privée, devenue par la force des choses le vecteur privilégié de la contestation. Dans une telle situation, profitant d'un contexte porteur et

« ces publications privées s'engagent dans une lutte traduisant un rejet du système politique du parti unique »

rompant en cela avec une situation passée de monopole étatique de droit ou de fait sur l'information, le fait qu'une poignée d'individus décident de se lancer dans l'aventure de la presse écrite constituait en soi une forme manifeste d'engagement politique. Ces publications privées, et à travers elles les journalistes, s'engagent alors dans une lutte traduisant

un parti pris et un rejet du système politique du parti unique ou du gouvernement militaire – et prennent position, dans leur contenu, pour l'avènement d'un régime politique libéral, jugé seul à même de garantir dans la pratique la liberté de presse revendiquée.

Si l'ensemble des publications se positionnent de façon systématique sur le créneau du journalisme politique, c'est parce que celui-ci leur apparaît comme l'espace privilégié de la pratique journalistique et qu'il renvoie au mythe fondateur du quatrième pouvoir politique et, finalement, à l'idée que le combat pour une presse libre doit nécessairement jouer un rôle essentiel de soutien aux activités politiques et à la vie politique en général.

C'est donc forts de cette conviction que, de Bamako à Abidjan, en passant par Lomé ou Niamey, de nombreux citoyens africains ont franchi le pas et créé leur titre. Il est à cet égard primordial de rappeler que ce qui fédère ces individus que l'on peut génériquement qualifier de "journalistes", et qui pratiquent cette activité, c'est la recherche d'un espace de liberté d'expression et d'influence ou de pouvoir dans le jeu politique. En effet, il n'existe pas à proprement parler, comme c'est le cas dans les pays occidentaux, de catégorie socio-professionnelle de journalistes aux intérêts corporatistes clairement identifiables, mais des pratiques journalistiques différentes : on en veut pour preuve la pléthore d'organisations professionnelles apparues dans chaque pays, ou encore l'absence de consensus sur les règles du jeu journalistique et donc sur la déontologie.

Ce terme générique de "journaliste" renvoie ainsi à des personnes ayant pour point commun une activité d'écriture mais qui, dans la pratique, ont des cursus et des ambitions on ne peut plus hétérogènes. Parallèlement au corps des journalistes des médias publics – les seuls à pouvoir véritablement vivre de leur plume parce que fonctionnaires – va en effet se développer une catégorie d'individus évoluant dans le secteur de la presse privée. Sociologiquement, se mêlent en effet des journalistes du secteur public s'étant lancés dans l'aventure du privé, des jeunes diplômés d'écoles de journalisme auxquels les portes des médias publics, autrefois débouché naturel, se sont subitement fermées dans un contexte de Plans d'Ajustement Structurel (P.A.S.), des intellectuels et des universitaires politiquement engagés et considérant les médias comme un instrument stratégique important dans la réussite de leurs objectifs, des hommes d'affaires soucieux d'acquérir une influence politique pouvant servir leurs intérêts, des militants de partis ou d'associations politiques, des membres du réseau associatif, etc. Cette disparité en termes d'origine sociale mais aussi en termes d'expérience,

de connaissances et de formation (certains ayant suivi un cursus classique et d'autres se formant "sur le tas") a donné naissance à une presse privée extrêmement variée.

Une presse riche par sa diversité

Émergent ainsi en Afrique de l'Ouest, à partir de la fin des années 1980, des types différents de presse qui seront le reflet de "prises de parole" par les divers courants de ces sociétés, condition *sine qua non* à la construction d'espaces d'expression plus ouverts. On notera à ce propos que l'une des conditions de l'existence d'un régime démocratique effectif réside, entre autres, dans l'existence d'une société civile indépendante de l'État et dont la fonction protestataire s'exerce au travers de l'action de ses diverses composantes, et particulièrement des mouvements associatifs, des syndicats, des forces confessionnelles, des partis politiques et bien entendu des médias.

L'observateur fraîchement "débarqué" dans les capitales africaines ne cesse d'être frappé par la diversité des supports écrits. Cette aventure journalistique s'est accomplie progressivement dans la mesure où, suivant leur profil et leur identité, ces publications sont apparues plus ou moins tôt en relation avec le début de la contestation politique dans chaque pays.

Dans un contexte politique fermé, où l'activité politique était soit le monopole d'un parti ou soit interdite, il n'est guère surprenant que les rares journaux ayant pu subsister ou naître de façon précoce, donc avant la condamnation politique publique des régimes autoritaires, aient été des supports écrits dont le profil était a priori apolitique (du fait de la personnalité de leurs promoteurs ou du fait de l'objet de la publication). On pense bien sûr aux publications religieuses qui ont le plus souvent bénéficié d'une certaine tolérance de la part des pouvoirs autoritaires, sans doute en raison d'une image de neutralité et du poids social et éducatif importants de ces communautés dans des États défailants en la matière. C'est vrai également, mais pour d'autres raisons, des publications éditées par des associations, institutions et coopératives non gouvernementales engagées dans les domaines du développement, de la culture ou bien encore de l'éducation. C'est enfin le cas des journaux à la vocation commerciale originelle et qui glisseront, comme les autres, vers l'information générale et politique – aidés en cela par l'évolution d'un contexte politique plus porteur et par une demande croissante du public pour ce type de journalisme. Dans cette troisième catégorie, on

trouve alors des publications spécialisées dans la publicité, les faits divers, l'économie ou encore le sport.

Puis, d'autres publications privées vont apparaître immédiatement avant, au moment ou juste après les premiers signes de la contestation politique. Il faut à cet égard noter que

les partis ou associations à caractère politique n'ont créé leurs titres que quand cela fut légalement possible. En effet, mis à part le cas particulier des groupements éditant des feuilles clandestines, la grande majorité des

« les partis ou associations à caractère politique n'ont créé leurs titres que quand cela fut légalement possible »

organes de presse des formations politiques n'ont été lancés qu'une fois le multipartisme arraché et ne se sont principalement développés qu'avec la multiplication exponentielle des consultations électorales sur le sol africain à partir de 1989. La plupart des institutions ou des organisations dont la finalité première n'est pas la conquête et l'exercice du pouvoir mais dont les activités ou les objectifs revêtent néanmoins un caractère politique – syndicats, associations de défense des droits de la personne humaine, associations "professionnelles" à l'image de celles des juristes ou des enseignants par exemple, etc. – ont elles aussi fondé leurs journaux au cours de cette période de fronde politique. C'est au même moment, enfin, que sont nés les organes de presse dits d'information générale et politique, que ceux-ci soient propriété d'un individu, d'un groupe d'individus ou d'une société.

Le point commun de ces différents types de presse privée réside dans le fait qu'ils sont avant tout des journaux d'opinion, totalement consacrés à un journalisme politique.

L'opinion sinon rien...

Le positionnement de l'ensemble de ces publications dans le domaine du journalisme politique a bien sûr varié selon leur profil et en fonction du calendrier des bouleversements politiques au sein de chaque État. Ce qui constitue partout une nouveauté fondamentale par rapport au passé, c'est que les journalistes du secteur privé sont venus disputer à ceux qui avaient jusque-là l'exclusivité de la parole publique – et dont la pratique s'inscrivait dans des représentations antidémocratiques – le droit de commenter l'actualité politique et de rédiger des articles reflétant le point de vue de l'éditeur et non plus uniquement celui des gouvernants.

C'est ainsi que sont nés des genres journalistiques inédits jusqu'alors et qui caractérisent la jeune presse privée : ceux du commentaire et de

*« l'information politique
représente souvent plus de 60% de
la surface rédactionnelle »*

l'éditorial engagés. Sans que l'information non polémique soit toujours absente, la part que chaque journal consacre à l'information politique représente souvent plus de 60% de la surface rédactionnelle d'un titre. Par ailleurs, les informations à caractère social ou économique, quand elles existent, sont à peu près systématiquement abordées sous un angle politique : même l'information à caractère sportif – c'est tout particulièrement vrai du football – n'est pas épargnée par ce phénomène.

Dès que le climat politique le lui permet, la presse privée va donc exprimer ses opinions, souvent tranchées et portant sur les enjeux politiques, sociaux et économiques spécifiques aux sociétés africaines. Au travers de ces opinions plus ou moins argumentées s'expriment le plus souvent les jugements de valeur, personnels ou collectifs, de ceux auxquels appartient telle ou telle publication. La subjectivité de ce qui s'y écrit en fait une presse marquée idéologiquement, se mettant au service d'idées et de causes qu'elle entend publiquement défendre. En ce sens, la presse privée africaine née à la fin des années 1980 n'est pas sans rappeler les journaux d'opinion européens et nord-américains des siècles passés : l'historien Jean de Bonville a ainsi dressé un tableau de la presse d'opinion québécoise du siècle dernier qui pourrait fort bien s'appliquer à la situation de la presse d'opinion africaine lorsqu'il écrit que le journal du XIX^e siècle est en effet « un puissant moyen de diffusion de la pensée (...), des intérêts et des doctrines ». Il exprime l'idéologie de ses rédacteurs, qui eux écrivent au nom de groupes d'intérêts économiques, de factions ou de partis politiques, de mouvements religieux, etc.⁷

À l'instar de la presse européenne et nord-américaine qui traduisait à l'époque un engagement idéologique qui recoupait en grande partie des intérêts de classe, de communautés, etc., la multiplicité des journaux africains renvoie pareillement à l'expression de la pluralité des opinions et des intérêts politiques au sens large de groupes et d'acteurs sociaux⁸ dont le droit de parole était depuis longtemps confisqué. Certes, la multiplicité des titres ne signifie nullement que chaque acteur ou groupe d'acteurs possède en propre une publication pour exercer un droit d'expression revendiqué. Pourtant, et c'est là une autre caractéristique de cette presse d'opinion, par le jeu du courrier des lecteurs, par le truchement des pages "débats" et "horizons" ou encore par une

ouverture réelle aux contributions extérieures (sous forme d'articles, d'interviews, etc.) ont pu s'exprimer des segments des sociétés africaines ne disposant pas en propre de supports écrits.

Aussi, par rapport à une situation passée où l'on se trouvait dans un schéma de distribution de l'information fonctionnant exclusivement du haut vers le bas et qui caractérise les sociétés autoritaires, ce qui a donc fondamentalement changé en Afrique subsaharienne depuis dix ans, c'est le fait que désormais la population, ou plutôt un grand nombre d'acteurs ou de groupes d'acteurs politiques, ont à leur disposition des canaux qui leur permettent de faire état de leurs opinions, condition de l'existence d'un espace public démocratique.

Naissance d'une vie publique

Ces changements intervenus dans le paysage de la presse écrite africaine ont favorisé l'émergence d'un espace de discussion alternatif aux médias contrôlés par le Parti-État, rendu possible par la nouvelle pluralité médiatique, et au travers duquel s'exprime dorénavant une opinion publique plurielle, plus entreprenante et contradictoire qu'elle ne l'était sous le régime monopartisan.

« ces changements ont favorisé l'émergence d'un espace de discussion alternatif »

Jusque-là privés du droit de parole et des supports pour l'exercer, et qui plus est contenus dans le domaine cloisonné de la communication interpersonnelle, des pans entiers de ces sociétés peuvent en effet désormais exprimer publiquement, par médias interposés, leurs jugements sur la gestion des affaires de la Cité.

Car cette jeune presse a très vite occupé le centre de l'espace public laissé vacant par le recul, puis la disparition du Parti-État. Dans un contexte évolutif marqué par l'absence de partis politiques d'opposition, puis, une fois ceux-ci créés, par l'inexpérience de leurs chefs et l'inorganisation de leurs troupes, marqué également par des Parlements nationaux incapables de jouer leur rôle de lieu symbolique de la discussion et du jeu politiques, marqué enfin par le discrédit jeté sur les médias publics et gouvernementaux, la presse indépendante est devenue le principal pôle d'opposition en même temps que le lieu privilégié de la médiation entre la société et l'État. Elle a permis, en dépit de ses limites, de ses difficultés et de ses insuffisances, la circulation sans trop d'entraves des idées et, de la sorte, a été le support fondamental de l'expression publique des opinions. On peut alors parler d'une transformation de la

nature même du pouvoir : ce dernier comparait désormais devant le forum public, mais cette comparution a essentiellement lieu dans une confrontation entre le pouvoir et la presse.

L'expression des opinions les plus diverses est alors facilitée et garantie par la coexistence de deux types de journaux différant dans leurs motivations premières : aux côtés d'une presse qui donne la priorité à l'action d'informer et de prendre position sur la recherche du profit, apparaît également une presse qui, dans un contexte de transition vers une économie de marché, fait progressivement siennes des considérations de rentabilité, d'offre et de demande, etc., qui s'imposent avec d'autant plus de force là où semble gagné le combat pour la reconnaissance effective de la liberté de la presse. Or, parmi les médias qui donnent

« ces médias traduisent une prise de parole des sociétés civiles »

lesquels la valeur marchande de l'information n'a pas ou n'a encore que peu d'importance, on trouve en fait toutes les publications se rapportant ou étant liées aux diverses composantes de la société civile naissante. On fait bien évidemment allusion aux médias associatifs, syndicaux, partisans, confessionnels, mais aussi à ceux détenus par des personnes privées ou par des groupes de personnes privées pour lesquelles la création d'une publication répondait, dans un premier temps et avant toute autre considération, au besoin, au désir de s'exprimer publiquement. En ce sens, ces médias traduisent une prise de parole des sociétés civiles en train de se constituer dans la plupart des États africains.

Une ligne éditoriale sensible aux interférences extérieures

Les conditions spécifiques du financement et du marché dans lesquelles évoluent les publications font que, bien souvent, à l'opinion de la rédaction viennent se mêler des influences extérieures rendant parfois complexe – voire déroutante – la ligne éditoriale de nombreux journaux.

En effet, même si le faible coût de l'équipement informatique a permis à un nombre considérable d'éditeurs de se lancer dans l'aventure de la presse écrite, l'absence de soutien de la part des organismes de financement spécialisés, et en premier lieu des banques, a obligé les candidats au lancement d'une publication à se tourner vers des sources parallèles de financement qui, pour être diverses, n'en constituent pas

moins autant de liens de dépendance potentiels ; liens que la structure du marché de la presse privée favorise et entretient.

On a calculé que la somme nécessaire à la création d'une publication et à l'édition des premiers numéros se situait, pour les pays de la zone franc CFA et avant dévaluation de janvier 1994, à moins d'un million de CFA, soit moins de 20 000 francs français.⁹ Pour se cantonner à l'Afrique de l'Ouest par exemple, la création de la revue *Jamana* au Mali et la sortie de son premier numéro ont nécessité un apport de 600 000 CFA (12 000 francs français),¹⁰ celles d'*Haské* au Niger ont coûté 700 000 CFA (14 000 francs français).¹¹

Il est à noter que les questions du coût moyen de l'édition d'un journal et, a fortiori, celle de l'origine des fonds collectés pour y parvenir sont extrêmement difficiles à aborder avec les entrepreneurs de la jeune presse privée. D'une manière générale, les réponses données, y compris sous le sceau de l'anonymat, sont pour le moins évasives... On est cependant en mesure d'affirmer que l'origine de ces fonds est extrêmement diverse, toutes les solutions ayant en effet été envisagées pour pallier la réticence et souvent le refus de la grande majorité des organismes de financement de fournir le capital de départ nécessaire au lancement des premiers numéros. Le fait est que, dans un contexte de contestation politique des régimes en place, il était difficile, du moins en Afrique francophone,¹² d'obtenir des fonds de la part d'organismes de crédit fonctionnant selon une logique politique et donc peu disposés à venir en aide à des initiatives a priori hostiles aux pouvoirs en place...¹³ Il a donc fallu, en Afrique francophone, recourir à des financements alternatifs (hypothèque d'une maison, vente de biens de famille, produit d'une tontine, économies personnelles, financements amicaux privés, etc.)¹⁴ ou alors se lancer "sur crédit" auprès d'un imprimeur et d'un fournisseur de papier, tout en comptant sur le bénévolat des journalistes et des maquettistes !

« il a donc fallu, en Afrique francophone, recourir à des financements alternatifs »

Quantité de journalistes tout juste diplômés ou venant du service public se sont ainsi associés pour fonder un titre avec les quelques capitaux dont ils pouvaient disposer. Au Sénégal, *Sud-Magazine* a été lancé à partir d'un apport de 100 000 francs CFA (2 000 francs français) qu'a injecté chacun des cinq journalistes à l'origine de sa naissance, et grâce à la complicité d'un ami imprimeur. *Le Témoin*, sénégalais lui aussi, a été créé avec cinq millions de CFA, collectés par son directeur à "différentes portes".¹⁵ Au Mali, *L'Aurore* a été mise sur pied par deux

jeunes diplômés grâce, notamment, au soutien du Fonds européen de développement (FED),¹⁶ etc.

Le cas de journaux lancés grâce à des ressources personnelles propres, l'aide financière d'un riche parent, d'un ami ou encore la complicité d'hommes d'affaires, sont également légion. *Le Lynx* guinéen a par exemple été financé sur les biens propres de Souleymana Diallo et de sa femme ; au Bénin, *La Gazette du Golfe* d'Ismaël Soumanou était créée grâce à l'aide que sa mère, riche commerçante, lui a apportée,¹⁷ de même que *Tam-Tam Express* et *Le Forum de la Semaine* étaient fondés par des hommes d'affaires¹⁸ ; au Togo, les journaux privés les plus virulents, *Forum Hebdo*, *Courrier du Golfe* et *Antopani Express* étaient quant à eux fondés à l'initiative de trois imprimeurs ; au Niger, le fondateur d'*Haské* bénéficiait d'un prêt concédé par un ami banquier,¹⁹ etc.

Pour ce qui est des publications créées par des institutions au sens large, ce sont généralement leurs fonds propres qui sont utilisés. Des associations ou des ONG ont ainsi financé des journaux leur étant liés – comme par exemple *Cauris* édité par l'IMRAD à Bamako ou *Eco* publié par Alternag à Bissau – tout comme les Eglises ont financé à partir de dons qu'elles reçoivent les publications qui leur sont attachées d'une manière ou d'une autre.

Quant aux organes partisans, qu'ils soient d'opposition ou non, ils ne sont alors qu'exceptionnellement financés par les partis politiques, qui du reste dans leur immense majorité ne disposent d'aucun moyens, mais par des fonds occultes dont l'origine peut être aussi bien nationale (par exemple des commerçants) qu'étrangère (diasporas, régime ou partis amis, etc.).

Il faut insister sur un autre fait d'importance : dans les pays africains, le fonctionnement habituel du marché de la presse joue contre l'indépendance des titres – entretenant la dépendance de ceux-ci à l'égard de leurs donateurs, soutiens ou amis (intéressés ou désintéressés...), et donc vis-à-vis des opinions de ces derniers.

En effet, là où en Occident les recettes publicitaires représentent jusqu'à 70% des sources de revenu d'un journal, en Afrique la publicité – quand elle existe et qu'elle n'est pas détournée au profit exclusif des publications amies des autorités en place ou à celui des médias publics – ne représente que rarement plus de 20% des ressources (l'essentiel de celles-ci émanant des ventes au numéro). Or, le produit des ventes d'un numéro ne parvient au journal que quelques semaines plus tard, avec pour conséquence évidente de placer

la grande majorité des publications dans une situation financière assez précaire : ne disposant que de faibles fonds de roulement, un bon nombre d'entre elles sont chroniquement ou temporairement dans le besoin de soutiens externes pour joindre les deux bouts ou boucher les trous. Les entrepreneurs de presse ne disposant pas d'autres sources de revenus sont donc vulnérables et contraints de partir à la recherche de fonds, ce qui, dans certains cas, pourra conduire à des dérapages, comme par exemple se vendre au plus offrant, et ce particulièrement en période de campagne électorale... quitte à devoir changer fréquemment de ligne éditoriale²⁰ ! Ou encore à faire payer la diffusion d'un article d'information et d'opinion...

À dire vrai, à de très rares exceptions près, la presse privée subsaharienne n'est pas un secteur économique où l'on peut espérer dégager des marges bénéficiaires importantes – la pratique démontrant plutôt le contraire. Les motivations des uns et des autres sont en réalité ailleurs : elles s'ancrent dans la croyance en ce rôle de contre-pouvoir qu'ils ont à jouer chez les journalistes, dans de subtils calculs politiques de la part d'hommes d'affaires qui voient dans un journal un tremplin potentiel,²¹ dans la certitude qu'ont les partis qu'un journal est un support indispensable pour se faire entendre efficacement lors de campagnes électorales quand les médias publics leur demeurent fermés, etc.

Une indépendance introuvable, mais un pluralisme des opinions réel...

Au vu de ce qui précède, on ne peut clairement pas user du terme "indépendance" à propos de la nouvelle presse africaine. Car, si elle est indubitablement privée, il n'en reste pas moins qu'elle reste partout plus ou moins tributaire d'éléments extérieurs qui, en dépit des fermes dénégations des journalistes, peuvent avoir à un niveau ou à un autre une influence sur la ligne éditoriale, sur ce qui s'écrit dans les publications. En fait, l'expression "presse indépendante" n'a vraiment de sens que par rapport aux régimes autoritaires dont la légitimité est alors partout remise en question. Par ailleurs, si l'on envisageait la question de l'indépendance de façon globale, le terme n'aurait guère plus de sens appliqué à l'Afrique qu'en Occident où, on le sait bien, existent d'autres formes, subtiles et peu voyantes, d'interférences.²²

L'acception originelle de l'expression, qui marquait une liberté vis-à-vis des autorités politiques, n'est donc plus tout à fait adaptée à un contexte dans lequel les interférences possibles sur la ligne éditoriale des journaux sont nombreuses et multiformes. Ce qui, finalement, permet

de caractériser de façon plus pertinente la situation nouvelle de la presse africaine, et par là même de sortir d'une logique de jugement de valeur sur le caractère plus ou moins indépendant de telle ou telle publication, c'est la notion de pluralisme.

Ainsi, on peut légitimement se demander si ce qui est le plus important, dans une société qui aspire à être démocratique ou à le rester, ce n'est pas l'existence de la plus large palette possible d'opinions défendues par différentes publications plutôt que le problème quelque peu secondaire de l'indépendance plus ou moins réelle d'un journal par rapport à un parti, à une communauté, à un groupe social, à un corps professionnel, etc. Ce qui rend possible un tel pluralisme médiatique, c'est avant tout la possibilité qu'ont le plus grand nombre possible de personnes physiques et morales de créer leurs propres journaux, avec un minimum de fonds et d'entraves... et beaucoup de persévérance : or, c'est précisément à ce scénario auquel on a assisté en Afrique de l'Ouest à la fin des années 1980 et au début des années 1990 – avec pour conséquence un bouleversement radical du champ de l'information et une redistribution de la parole publique.

Les discours de la presse privée et des journalistes sur leur propre rôle

Le type de journalisme pratiqué par les journaux privés africains à partir de la fin des années 1980 se caractérise, on l'a vu, par son engagement contre les régimes autoritaires et pour l'avènement d'institutions politiques libérales. La lutte des entrepreneurs de presse s'alimente sans doute à plusieurs sources renvoyant à des motivations de divers ordres : ce peut être bien sûr par calcul ou arrière-pensées politiques, pour des considérations de prestige social, par simple besoin de s'exprimer, en prévision de gains financiers éventuels avec l'ouverture d'un nouveau secteur économique, etc. Ces motivations diverses ne suffisent cependant pas, selon nous, à expliquer une attitude combative que l'on retrouve aussi bien en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique de l'Est, Centrale ou Australe, indépendamment des aires linguistiques.

L'étude de la production écrite de ces publications et des discours des hommes et des femmes qui les animent montre que l'engagement des journalistes, à travers leurs prises de position tranchées, plonge avant tout aux racines d'un discours fondé sur l'adhésion au mythe fondateur de la liberté de la presse, né historiquement en Occident et qui s'est imposé comme le modèle de référence – un peu comme la démocratie libérale est devenue le modèle de référence dans le domaine politique...

La lecture des écrits des journalistes, la conduite d'entretiens non directifs réalisés auprès d'une vingtaine d'entre eux et l'exploitation d'un questionnaire adressé à d'autres journalistes²³ nous ont permis de faire ressortir un certain nombre de croyances partagées par la communauté journalistique francophone et portant sur son rôle dans les bouleversements politiques intervenus en Afrique durant la dernière décennie.

Tout d'abord, on a constaté que tous les journalistes attribuent à la presse écrite – dans leur pays d'origine comme dans le reste de l'Afrique en général – un rôle clef dans les processus de contestation des régimes autoritaires, conviction qui découle de la place centrale qu'occuperait la liberté de la presse par rapport aux autres libertés démocratiques. Seconde tendance observée, celle qui consiste à présenter la presse comme "le" contre-pouvoir par excellence, en opposition aux autorités politiques, dont la pente naturelle à outrepasser leurs pouvoirs est érigée en dogme. Troisième tendance récurrente, l'idée selon laquelle la presse constitue par définition l'espace où un débat entre positions contradictoires peut permettre de lutter contre les vérités officielles.

La liberté de la presse, pierre angulaire des libertés démocratiques

Le journaliste sénégalais Abdoulaye Ndiaga Sylla, un temps Secrétaire général de l'Union des Journalistes d'Afrique de l'Ouest (UJAO), définit la liberté d'expression – dont la liberté de la presse constitue le dispositif central – comme « la liberté fondamentale sans laquelle les autres ne sont en définitive qu'un leurre ». ²⁴ Cette idée de primauté de la liberté de la presse sur les autres libertés fondamentales prend la forme d'une vision que l'on pourrait qualifier de messianique du rôle des journalistes : elle constituerait en quelque sorte la porte d'entrée dans un régime démocratique, la liberté politique qui entraînerait toutes les autres. Le rôle de catalyseur des autres libertés démocratiques qu'aurait donc la liberté de la presse est très présent chez les journalistes africains, soit qu'ils le généralisent à l'ensemble des mouvements de contestation qu'a connus le continent noir, soit qu'ils l'attribuent plus spécifiquement au cas de l'État dont ils sont originaires.

Fondateur de l'hebdomadaire camerounais *Le Messager*, Pius Noumeni Njawé affirme ainsi que « la presse écrite indépendante a joué un rôle fondamental dans ce que l'on constate aujourd'hui dans le paysage politique des États africains ». Se faisant plus précis, il déclare notamment que « c'est cette presse (...) qui a été la première à indiquer aux peuples africains quels étaient leurs droits », que « c'est elle qui a

été aux côtés des peuples pour dénoncer les abus exercés sur eux par les pouvoirs en place ».²⁵ Sous le pseudonyme de "Serpan", un journaliste de l'hebdomadaire togolais *Le Courrier du Golfe* exprime quant à lui l'idée que le rôle précurseur qu'aurait eu la presse indépendante se mesure à l'aune de la répression dont elle a été victime de la part des pouvoirs autoritaires : ce rôle précurseur, explique-t-il, tiendrait essentiellement dans la dénonciation des abus de pouvoir, « les dictatures de tous bords [l'auraient] compris et [chercheraient] par tous les moyens à étrangler cette liberté de presse, une des premières libertés dans tout régime démocratique ».²⁶

« *les journalistes prêtent à la presse écrite d'opinion un pouvoir de conscientisation des publics* »

Si le rôle de cette presse est jugé quasi irremplaçable dans cette phase de transition, c'est parce qu'elle permettrait aux acteurs sociaux de "savoir", et par ce biais de contrôler le pouvoir. Dans l'ensemble, les journalistes prêtent à la presse écrite d'opinion un pouvoir de conscientisation des publics sans lequel les changements politiques n'auraient pas eu lieu.

Abdoulaye Bamba Diallo, fondateur de l'hebdomadaire satirique *Le Cafard Libéré* et pastiche du *Canard Enchaîné* français, explique de la sorte, à propos du Sénégal, qu'il « y a eu deux professions qui ont été véritablement à la pointe de la libéralisation, de la démocratisation (...) : ce sont les journalistes et les avocats ».²⁷ Belco Tamboura, directeur de *L'Observateur* et ancien journaliste à l'hebdomadaire bamakois *Aurore*, est encore plus catégorique sur le rôle premier qui reviendrait à la presse privée dans la contestation politique. Selon lui, en effet, « (...) la presse a été le support indispensable du mouvement démocratique au Mali ».²⁸ La même conviction est exprimée par Salif Berté, ancien directeur de l'hebdomadaire malien *Les Échos*, pour lequel son journal a « joué un rôle immense dans la prise de conscience des populations ».²⁹ Souleymane Diallo, directeur et fondateur de l'hebdomadaire satirique guinéen *Le Lynx* assure lui aussi que son journal « a appris aux gens à oser. Maintenant ils bougent. Avant, explique-t-il, le Guinéen était informé de ce que faisait le gouvernement, mais il se taisait : maintenant, il extériorise ses réactions (...) ; bientôt, il va réclamer ses droits ! ».³⁰

Dans un contexte d'information publique cadenassée par le pouvoir, les publications privées seraient ainsi devenues, affirme Gaossou Drabo, ancien rédacteur en chef du quotidien malien *L'Essor*, « le centre d'une organisation politique (...) où toute la richesse du bouillonnement

politique et tout l'éclairage sur ce qui se passait était donné par les journaux », parce que, précise-t-il, « les gens n'avaient pas d'autres références que les journaux privés ».³¹

La presse privée comme seul véritable contre-pouvoir

Cette conviction qu'ont les journalistes africains de constituer un contre-pouvoir important, sinon le contre-pouvoir par excellence, renvoie à un discours qui s'est développé en Occident à partir du début du XVIII^e siècle et qui puise dans les doctrines du droit naturel et de l'utilitarisme. La pente naturelle de tout pouvoir à abuser de sa position à des fins privées est présentée par beaucoup comme une loi générale.

Se faisant le porte-parole de la rédaction de l'hebdomadaire mauritanien *Al-Bayane*, le journaliste Yahya Ould Bechir exprime bien cette croyance lorsqu'il dit : « Nous pensons un peu comme Saint-Just que tout gouvernement est l'ennemi du peuple, qu'il soit issu de l'opposition actuelle ou que ce soit celui qui est en place. »³² De même que tout gouvernement porterait en lui les stigmates du crime de forfaiture, la presse serait quant à elle chargée, dans cette vision, de le dénoncer pour assurer un fonctionnement correct de la société. Babacar Touré, directeur de l'hebdomadaire sénégalais *Sud-Hebdo*, parle ainsi de « fonction de régulation, de contre-pouvoir, pour faire équilibre au contenu des médias publics ». Cette opposition, spécifie-t-il, « est une opposition permanente à tous les pouvoirs car nous ne sommes [à *Sud-Hebdo*] affiliés à aucun groupe politique ou religieux ».³³

La caractéristique prêtée à la presse indépendante de n'agir qu'en faveur du bien commun se retrouve chez l'écrasante majorité des journalistes. Prenant pour exemple son pays, le Sénégal, le directeur de l'hebdomadaire *Le Témoin*, Mamadou Oumar N'Diaye, assure ainsi que « la presse est en première ligne du combat pour la dénonciation des injustices sociales, des scandales de toutes sortes, des dérives autoritaires du pouvoir » et que donc la presse est « en première ligne du combat pour les libertés ». Finalement, conclut-il, « le seul contre-pouvoir qui existe au Sénégal, c'est la presse. C'est un contre-pouvoir qui a une fonction critique et qui a une fonction de moralisation de la vie publique ».³⁴

Il est intéressant de souligner que les journalistes perçoivent ce rôle comme constitutif de leur activité "professionnelle", comme devant s'exercer dans la durée et indépendamment du contexte politique. Certes, dans la pratique, un contexte politique trop répressif peut empêcher ou contrarier le bon exercice de cette activité. Mais, ce qui est important, c'est la permanence de la croyance en ce rôle que les journalistes prétendent devoir jouer et qui agit en quelque sorte en "agent structurant" de leur comportement, et de leur engagement. C'est la raison pour laquelle la plupart de ces derniers n'opèrent pas de distinction fondamentale entre leur rôle en période de transition démocratique et une fois que des institutions libérales sont supposées avoir succédé à l'arsenal institutionnel autoritaire...

Un constat que traduit bien Bertin Kangni Foly, directeur de l'hebdomadaire togolais *La Parole*, lorsqu'il dit : « (...) souvent, les gens sont étonnés que l'on continue à critiquer les amis d'hier, démocrates, avec lesquels on a tous combattu. Mais c'est notre devoir (...) parce que, avec les régimes dictatoriaux, tout a commencé comme cela : ils se permettaient certaines choses, mais il n'y avait aucune opposition, aucun journal pour dire "Attention ! Ça c'est bien !" Maintenant on doit continuer, on doit jouer notre rôle de garde-fou pour que même les régimes démocratiques, qui sont élus, ne retombent pas dans la dictature... »³⁵

« nous devons prendre nos responsabilités vis-à-vis des nouveaux dirigeants »

Si responsabilité particulière de la presse il y a, confirme Ibrahim Cheikh Diop de l'hebdomadaire nigérien *Haské*, celle-ci consisterait à veiller « au fait que certaines forces qui se disent justement démocratiques aujourd'hui respectent la règle du jeu démocratique ». C'est la raison pour laquelle, dit-il, « nous devons prendre nos responsabilités vis-à-vis des nouveaux dirigeants dont la conviction démocratique n'est pas encore pourrie ».³⁶

La presse privée, espace de vérités

L'idée que la confrontation d'argumentations opposées et que la présentation d'interprétations différentes de la réalité doivent permettre à tout lecteur de se forger sa propre vérité revient aussi souvent dans le discours journalistique. Le sociologue et journaliste Chéibane Coulibaly, directeur du journal malien *Cauris*, s'inscrit dans cette tradition lorsqu'il affirme, au nom de sa rédaction : « Nous, on est un contre-pouvoir, c'est-à-dire qu'on est là pour dire la vérité et contester quand c'est nécessaire...

et contester contre les mensonges établis en vérités officielles, voilà notre rôle. »³⁷

Cette recherche de la vérité apparaît donc aux yeux des hommes et des femmes de la presse africaine comme un élément central de leur rôle, soit qu'ils y contribuent directement eux-mêmes par leur travail d'investigation et leurs commentaires, soit qu'ils la favorisent indirectement en ouvrant largement leurs supports à des points de vue contradictoires. La rédaction de l'hebdomadaire béninois *La Gazette du Golfe*, condamnant elle aussi les « vérités proclamées », souligne de la sorte que « la contradiction est un élément fondamental dans le débat démocratique. Elle permet de confronter les idées et d'aboutir à un consensus (...). En politique, la donnée contradictoire constitue ainsi un moyen d'assurer un climat de stabilité dans un État de droit ». ³⁸

Cette presse – contrairement aux canons de l'objectivité journalistique mis en avant par les journalistes occidentaux contemporains mais conformément à la tradition de presse engagée dans l'Occident de l'époque moderne – revendique haut et fort sa part de vérité, d'opinion et donc de subjectivité. En fin de compte, son rôle serait fondamentalement d'être un acteur politique engagé dans ces débats, comme le proclame sans ambages le directeur de l'hebdomadaire mauritanien *Al-Bayane*, Habib Ould Mahfoud : « Dire qu'un homme peut faire un travail objectif, c'est de l'arnaque, c'est du mensonge. L'objectivité est dépassée (...) et faire de la presse objective se heurtera toujours à la subjectivité du journaliste. Nous appartenons à ce que l'on appelle *l'alternative press* aux États-Unis et qui nie l'objectivité mais prône la liberté. Il suffit de présenter les faits selon sa vision et laisser les lecteurs approuver ou pas. La subjectivité est nécessaire à la crédibilité d'un article. »³⁹ ■

Notes

1. Certaines des idées développées dans cet article sont tirées d'une étude plus vaste de l'auteur sur la presse écrite et les changements politiques. Voir Renaud de La Brosse, *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique*, Thèse de 3^e cycle en Sciences de l'Information et de la Communication, 3 Vol., sous la direction du Professeur André Vitalis, Université Bordeaux 3 Michel de Montaigne, janvier 1999, 909 pages.
2. Il est à noter que cet affranchissement par rapport à des pouvoirs ayant longtemps confisqué le droit de parole et d'expression ne concerne ici que le secteur de la presse écrite. En effet, dans le secteur de la presse audiovisuelle, la radio et a fortiori la télévision ne bénéficieront de ce mouvement que bien après le déclenchement des processus de démocratisation, souvent d'ailleurs à la faveur de l'installation de nouveaux pouvoirs libéraux. Sur ce point, voir Institut Panos et Union des Journalistes d'Afrique de l'Ouest,

Le pluralisme radiophonique en Afrique de l'Ouest, Tome I (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Sénégal, Togo, Radios étrangères) et Tome II (Mali, Nigéria, Guinée, Ghana, Niger, Guinée Bissau, Tchad, Sierra Leone, Mauritanie), Institut Panos/L'Harmattan, Paris, 1993, 163 p. et 149 p. Voir également Thiam Cheikh Tidiane, Sy Demba et Renaud de La Brosse, *Législations et pluralisme radiophonique en Afrique de l'Ouest*, Institut Panos/L'Harmattan, Paris, 1997, 144 p.

3. Ces changements marquent un grand contraste avec la situation qui prévalait encore au début des années 1980. À ce propos, le Canadien Richard Sandbrook écrit justement : « *In 1980, about 90% of sub-saharan Africa's 90 daily newspapers were owed by governments or governing parties in single-party states. Radio and television broadcasting was the exclusive preserve of the state* ». Voir « *Transitions without consolidation : democratization in six African cases* », in *Third World Quarterly*, Volume 17, Number 1, March 1996, p.82. On pourrait ajouter ou préciser que les 10% des quotidiens privés existant alors appartenaient au monde anglophone...
4. Ce qu'Albert Bourgi et Christian Casteran traduisent en d'autres termes en écrivant, en 1991, que « les journalistes africains, considérés par les pouvoirs comme des "fonctionnaires de la propagande", ne supportent plus aujourd'hui cette humiliation et ils sont aux avant-gardes du combat pour la démocratie. Ce combat-là est le plus sensible : le pluralisme politique engendre la liberté, et celle-ci s'exprime par les médias, écrits ou audiovisuels ». In *Le printemps de l'Afrique*, Hachette Pluriel Intervention, Paris, 1991, p.56.
5. Pour plus de détails, consulter les rapports annuels publiés par l'organisation "Reporters sans frontières", qui répertorient par pays, depuis 1990-1991, les atteintes à la liberté de la presse.
6. On pourra consulter à titre d'illustration l'ouvrage du politologue américain Benjamin I. Page, *Who Deliberates ? Mass Media in Modern Democracy*, The University of Chicago Press, Chicago, 1996. Voir notamment les pages 106 à 128.
7. Voir « *Le développement historique de la communication publique au Québec* », in *Communication publique et société. Repères pour la réflexion et l'action*, sous la direction de Michel Beauchamp, Gaëtan Morin Éditeur, Boucherville, Québec, 1991, p.10.
8. Le journaliste français Thierry Perret écrit ainsi, à propos des journaux créés par des promoteurs privés ou des militants politiques africains, que les uns et les autres « visent (...) à un "retour sur investissement" correspondant à leurs attentes : (...) il s'agit d'avantages politiques ou symboliques, parfois économiques, généralement peu compatibles avec la définition sereine d'une ligne éditoriale équilibrée et variée. Dans ces limites, poursuit-il, les journalistes peuvent parvenir à un travail sérieux, déployer un certain savoir-faire, mais leurs capacités à négocier des améliorations de contenu s'émeussent très vite dans ce qui est un combat permanent face aux attentes plus terre-à-terre des directeurs de publication... » Voir « *Démocraties en crise : crise des médias. Une presse en "état de guerre"* », in Christophe Champin, Renaud de La Brosse, Thierry Perret, Hugo Sada, *Le développement des médias en Afrique au Sud du Sahara*, étude réalisée au titre de la convention liant l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques à la Direction des Affaires Stratégiques du Ministère de la Défense, IRIS, décembre 1998, p.54.
9. Voir notamment Georges Ravel, « *La presse joue les privés* », in *Échanges*, n°5, décembre 1990, p.27.

10. Alpha Oumar Konaré, « Genèse et développement d'une entreprise », in *Presse francophone d'Afrique : vers le pluralisme*, Panos-L'Harmattan, Paris, 1991, p.76.
11. Ibrahim Cheick Diop, « Comment se financer ? », idem p.84.
12. En Afrique anglophone, le système bancaire, plus libéral et fonctionnant selon une logique capitaliste plus marquée offrait aux journaux une capitalisation sans aucun rapport avec celle, notoirement insuffisante, des journaux francophones. Sur cette question, on renvoie le lecteur au rapport de Shamlal Puri, *Les paramètres socio-économiques de viabilité d'une presse indépendante en Afrique. Partie II : Afrique anglophone*, Commissionné par la Fédération Internationale des Éditeurs de Journaux (FIEJ) au nom des Nations Unies et de l'UNESCO pour le Séminaire pour le Développement d'une Presse Africaine Indépendante et Pluraliste, Windhoek, Namibie, 29 avril-3 mai 1991, p.9.
13. Voir le rapport de Michel et Mireille Duteil, *Les paramètres socio-économiques de viabilité d'une presse indépendante en Afrique. Partie I : Afrique francophone*, Commissionné par la Fédération Internationale des Éditeurs de Journaux (FIEJ) au nom des Nations Unies et de l'UNESCO pour le Séminaire pour le Développement d'une Presse Africaine Indépendante et Pluraliste, Windhoek, Namibie, 29 avril-3 mai 1991, p.10.
14. Alpha Oumar Konaré, « Floraison de journaux indépendants en Afrique francophone », *Le Monde*, 12 février 1991.
15. *Jeune Afrique Économie*, « Médias et démocratie », n°146, août 1991, p.102.
16. Francis Kpatindé, « La presse privée enfin à la "une" », in *Jeune Afrique*, n°1570, 30 janvier au 5 février 1991, p.15.
17. *Idem* p.15.
18. Marie-Soleil Frère, « Pluralisme médiatique au Bénin : l'heure des désillusions ? », in *Politique Africaine*, mars 1995, p.143.
19. Ibrahim Cheikh Diop, op.cit., p.84.
20. Citant le cas de la presse privée béninoise en exemple, la chercheuse belge Marie-Soleil Frère écrit ainsi : « Dans une telle conjoncture caractérisée par des conditions matérielles de travail dérisoires et une fragile assise financière, le journaliste n'est pas assez fort pour résister à l'assaut de la corruption qui se trouve être l'arme redoutable dont usent les hommes politiques pour s'attirer les bonnes grâces de la presse (...). Certains "mercenaires de la plume" en arrivent en effet à se présenter régulièrement aux guichets de plusieurs formations différentes afin de multiplier leurs sources de revenus. La ligne éditoriale de leur organe devient dès lors étrangement mouvante... » Voir « Pluralisme médiatique au Bénin : l'heure de désillusions ? », op.cit., p.144.
21. Sur la vocation des journaux à être des tremplins politiques pour les hommes d'affaires, voir l'analyse qu'en fait pour le Nigéria Michèle Maringues, *Nigéria : un journalisme de guérilla*, Reporters sans frontières, Paris, 1996, pages 13, 44 et 45.
22. Dont par exemple l'influence de la recherche de parts de marché et donc de profits sur la ligne éditoriale des journaux et des autres médias. Sur ce point, voir Laurent Zecchini, « Les dérapages de la presse américaine », *Le Monde*, 23 juillet 1998.
23. Voir *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique*, Volume III d'Annexes, op.cit., pp.646-908.

24. Voir « L'État contre la presse indépendante ? », in *Presse francophone d'Afrique : vers le pluralisme*, op.cit., p.39.
25. Entretien avec l'auteur. Voir *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique*, op.cit., p.849.
26. Voir Serpan, « Le retour de la censure : la rentrée des casses », in *Le Courrier du Golfe*, 16 décembre 1991, p.6.
27. *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique*, op.cit., p.836.
28. *Idem*, p.680.
29. *Ibid.* p.651.
30. *Ibid.* p.758.
31. *Ibid.* p.733.
32. Voir Dominique David, « Entretien avec Yahya Ould Bechir », in *Courrier ACP-CEE*, n°137, janvier-février 1993, p.36.
33. Cité par D. Bomboté, « L'essor de *Sud-Hebdo* au Sénégal : ni complaisance ni compromis », in *Sources UNESCO*, n°15, mai 1990.
34. *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique*, op.cit., p.842.
35. *Idem* p.863.
36. *Ibid.* p.855.
37. *Ibid.* p.698.
38. Voir « Renouveau démocratique. Quel rôle pour la presse béninoise ? », in *La Gazette du Golfe*, Édition internationale, n°47, 16 avril 1990, p.3.
39. Voir « Interview : Habib Ould Mahfoudh, directeur d'Al-Bayane », in *Le Canal*, 2 au 8 juin 1992, p.5.